

**PREMIERE DEMANDE D'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL EN MAM**

LISTE DES PIECES A ENVOYER EN INTEGRALITE

***QUAND LA MAM EST DÉJÀ OUVERTE***

SI VOUS N'AVEZ PAS D'AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

* **Le formulaire CERFA n°13394\*05** dûment complété, daté et signé

Veuillez référencer tous les adultes et les enfants présents dans votre foyer.

Pour les personnes majeures, y compris votre conjoint, ainsi que les enfants de plus de 13 ans, indiquer leur date et lieu de naissance.

* En cas de demande de dépassement du nombre d'enfants sous votre responsabilité exclusive, compléter la rubrique n°17 du Cerfa, page 12.
* **Un certificat médical,** datant de moins de 3 mois, complété par votre médecin traitant et comportant son cachet et sa signature, **précisant si votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants**, prévu à l'article R. 421-3 du code de l'action sociale et des familles.
* **La copie recto/verso d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) **OU** la copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
* **Une attestation d'honorabilité** pour vous disponible sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr
* **Un justificatif de votre domicile**
* **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM
* **La copie de vos diplômes relatifs à la petite enfance**
* **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.
* **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).

SI VOUS DISPOSEZ D'UN AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

* **Une demande écrite de modification d'agrément pour exercer en MAM** avec le nombre d'enfants que vous souhaitez accueillir. Veuillez préciser sur ce courrier si vous souhaitez conserver votre agrément à domicile ou non et les coordonnées complètes de la MAM.
* **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
* **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM
* **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA CONSIDERE INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

**ATTENTION : Les demandes d'agrément et les justificatifs concernant la MAM doivent être envoyés dans une seule et même enveloppe**

QUAND LA MAM EST EN COURS DE CREATION

SI VOUS N'AVEZ PAS D'AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

* **Le formulaire CERFA n°13394\*05** dûment complété, daté et signé

Veuillez référencer tous les adultes et les enfants présents dans votre foyer.

Pour les personnes majeures, y compris votre conjoint, ainsi que les enfants de plus de 13 ans, indiquer leur date et lieu de naissance.

* **Un certificat médical,** datant de moins de 3 mois, complété par votre médecin traitant et comportant son cachet et sa signature, **précisant si votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants**, prévu à l'article R. 421-3 du code de l'action sociale et des familles.
* **La copie recto/verso d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) **OU** la copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
* **Une attestation d'honorabilité** pour vous disponible sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr
* **Un justificatif de votre domicile**
* **Une copie d'un justificatif de domicile** de la Maison d'Assistants Maternels (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone datant de moins de 3 mois, convention de mise à disposition du local).
* **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM
* **Les plans du local de la MAM**
* **Les coordonnées de la MAM** : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail
* **Le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et le règlement interne**
* **La copie de vos diplômes relatifs à la petite enfance**
* **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
* **Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP)** si votre logement a été construit avant 1949.
* Dans un délai de deux mois à compter de la demande d'agrément : **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

SI VOUS DISPOSEZ D'UN AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

* **Une demande écrite de modification d'agrément pour exercer en MAM** avec le nombre d'enfants que vous souhaitez accueillir. Veuillez préciser sur ce courrier si vous souhaitez conserver votre agrément à domicile ou non.
* **Une copie d'un justificatif de domicile** de la Maison d'Assistants Maternels (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone datant de moins de 3 mois, convention de mise à disposition du local).
* **Une attestation d'honorabilité** pour vous disponible sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr
* **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM.
* **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
* **Les plans du local de la MAM**
* **Les coordonnées de la MAM** : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail
* **Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP)** si votre logement a été construit avant 1949.
* **Le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et le règlement interne**
* Dans un délai de deux mois à compter de la demande d'agrément : **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA CONSIDERE INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

**LISTE DES PIECES A TENIR À DISPOSITION DE LA PUERICULTRICE**

* **La copie du certificat d'entretien annuel des appareils fixes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de votre habitation, établi par un professionnel** (prévention des intoxications par le monoxyde de carbone, en application de l'annexe 4-8 du code de l'action sociale et des familles, instituée par le décret n°2012-364 du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels).
* **La note technique des piscines privatives non closes** dont le bassin est enterré ou semi-enterré ; en cas de changement de lieu d'exercice ou si le logement de l'assistant maternel ne comportait pas de piscine non close privative dont le bassin est enterré ou semi-enterré lors de la demande d'agrément, la copie de la note technique des piscines non closes privatives dont le bassin est enterré ou semi-enterré ;
* **La copie du certificat de ramonage**